



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télécom

Question écrite n° 28189

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les préoccupations que suscite la situation des installations et services de France Télécom en Sambre-Avesnois. Dans une question écrite du 29 janvier dernier demeurée sans réponse, il évoquait le problème de l'avenir du site de Maubeuge sous le coup de la mise en oeuvre, dénonçaient les organisations syndicales, d'un « plan national de réduction de 22 000 emplois avant fin 2008 ». Alors que l'État reste actionnaire de l'entreprise, les pertes successives de moyens et services constatées à Maubeuge font redouter une liquidation pure et simple, dans le prolongement de Calais, Hazebrouck, Compiègne qui « sont les premiers sites d'une liste qui sera longue ». Après la suppression du point de paiement, après la délocalisation du service 1014, c'est, soulignent les personnels, « l'environnement technique qui va être sous traité et une part importante du trafic commercial, 60 %, dont une partie délocalisée vers l'Afrique du nord ». L'effectif France Télécom en Sambre-Avesnois est passé de 300 salariés en 1993 à moins de 60. Les conditions de travail et de vie des salariés, la qualité du service rendu aux usagers subissent des dégradations continues. La généralisation de la fibre optique, le développement de filières d'enseignement liées aux métiers des nouvelles technologies du haut débit, sont au coeur de propositions de nature à permettre non seulement de mettre un terme aux reculs constatés, mais aussi de garantir une activité pérenne de France Télécom à Maubeuge et en Sambre-Avesnois. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour qu'il soit répondu d'urgence à ces attentes de concertation et de réorientation des choix économiques mis en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28189

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6293

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)